

Compte rendu de la réunion du 13 février au cabinet de Madame DUFLOT sur les sujets de l'application du droit des sols (ADS) et de l'assistance technique de solidarité et d'aménagement des territoires (ATESAT)

Pour la CFDT, étaient présents : Hubert Lebreton, Stéphane Boutorine, Jean Luc Camé et Jean Marc Dagan.

Cette réunion a été décevante.

Nous y avons appris d'entrée le changement du directeur de cabinet adjoint en charge du dossier. Cependant il a animé, avec difficultés, cette seconde réunion en présence de son successeur, silencieux pendant toute la séance.

Pas de méprise, nos interlocuteurs assument. Ils sont dans un contexte économique avec la contrainte forte de répondre aux fortes suppressions d'emplois.

En effet, 662 suppressions d'emplois, au PLF 2013, présentés, sur un plafond d'emplois de 14 676, c'est beaucoup...

Au vu des chiffres avant la séance du 13, c'est même plutôt moins 681 sur un programme UTAH de l'ordre de 11270 dont 457 sur ADS et 253 sur ATESAT.

Manifestement, sans même évoquer la qualité des instruments de mesure, nous n'avons pas les mêmes approches. En terme d'emplois, en terme de transfert de charges et de coûts pour les collectivités, en terme de conséquences sur les situations des personnels, la structuration des services nous sommes toujours sans études d'impacts.

Nos questions, nos argumentaires sur les risques soulevés par les projets s'ils sont entendus par nos interlocuteurs, à ce stade, restent sans réponse et sans perspectives de prise en en charge. La méthode de dialogue fait la part belle à l'improvisation sur la façon de passer de la situation A à la situation B.

Au cours de cette séance, nous avons surtout abordé les questions ADS. Après une courte présentation de la volonté politique : celle de clore et finir la décentralisation des années 1980 et 1990 que nous résumerons ainsi : volonté de mettre un point final à la mise à disposition gratuite de nos services.

Bien entendu les services continueraient à instruire les permis Etat et évolueraient vers le renforcement des missions d'animation de réseaux d'instructeurs (extérieurs), de renforcement des mesures de contrôle et de police dans l'exercice de la mise en oeuvre de la réglementation.

Pour autant, aucun document complémentaire ne nous a été remis quel que soit le sujet (ADS, ATESAT et Ressources Humaines).

Sur l'ensemble des questions, malgré nos efforts, nous sommes restés, de fait, sur une occupation du temps d'échanges par de larges et fortes invectives, parfois longues et décousues, mais aussi, des expressions syndicales et des questionnements convergents. Les réponses et les échanges ont été très limités et confinés assez largement sur le modèle du dialogue de sourds.

Vous voulez faire cela! Nous ne voulons pas l'entendre et nous le refusons.

Nous ne pouvons que le regretter.

Nous ne pouvons que regretter aussi l'incapacité collective de dialoguer dans laquelle nous nous trouvons.

Il y a une volonté politique.

Comment s'en emparer pour avancer sur les mesures d'impacts, les remèdes et solutions aux conséquences, les adaptations, les accompagnements à défaut de notre capacité à construire un schéma d'opposition mobilisateur et soutenu par les personnels. Les pétitions, les interventions des élus participent de la prise de conscience mais, nous n'avançons pas dans la connaissance des sujets et le traitement de leurs conséquences.

Le point sur l'adaptation de la gestion des ressources humaines à ces évolutions a été abordé en toute fin de séance en sautant celui de l'ATESAT.

Il a montré la faiblesse de la réflexion. Elle se limite au renvoi à l'application d'une circulaire de mars 2012 sur la GPEC.

Une circulaire que nous avons contestée dans sa forme et ses objectifs. Nous sommes loin très loin d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences) que nous voulons négocier.

Nos interlocuteurs du cabinet ne semblent pas les moins intéressés à discuter mais, la contrainte des décisions qu'ils ont prises en terme d'orientations et d'effets immédiats ds suppressions sur les effectifs pèse trop lourd et plombe les débats.

Sur l'ATESAT, nous avons quand même appris que les instructions aux services promises, pour décembre, sur les conventions avaient bien été élaborées mais qu'elles étaient toujours en cours d'examen chez le premier ministre. Ce temps d'examen, manifestement long, depuis décembre, démontre, d'après nos interlocuteurs la charge de travail mais sans doute aussi les difficultés à produire les arbitrages sur ces sujets qui ne sont pas mineurs. La dénonciation d'une transparence revendiquée mais absente a semble t-il été entendue.

Sont joints à ce CR les éléments chiffrés des suppressions d'emplois par actions et régions du programme UTAH.